



DIRECTION DES AFFAIRES SPORTIVES  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

**NOTE D'INFORMATION**  
**A L'ATTENTION DES CLUBS SPORTIFS**

---

**Objet : Ouverture de la campagne de subvention 2024**

Le Maire de la Ville de Rémire-Montjoly, Claude PLENET, informe l'ensemble des clubs sportifs de l'ouverture de la campagne de subvention pour l'année 2024.

Les clubs sportifs sont invités à effectuer leur demande via le formulaire de demande de subvention 2024 disponible sur le site de la Ville de Rémire-Montjoly - <http://remire-montjoly.mairies-guyane.org> Rubrique « Vie associative » : Subvention 2024

Il rappelle que les dossiers doivent impérativement lui parvenir avant le **31 mars 2024**.  
Date butoir pour les demandes de subvention au titre de l'année 2024.

Pour toute information complémentaire, les clubs sont invités à se rapprocher de la Direction des Affaires Sportives et de la Vie Associative.

**Stade Municipal Dr Edmard LAMA**  
**Avenue Leon Gontran DAMAS 97354 Rémire-Montjoly**  
**Contact : 05 94 38 92 71**  
**Courriels : [ks.stade@orange.fr](mailto:ks.stade@orange.fr) / [czt.satde@orange.fr](mailto:czt.satde@orange.fr)**

Fait à Rémire-Montjoly,  
Le 5 février 2024



Le Maire,

  
**Claude PLENET**